



Le vendredi 21 mai 2021

**Personnes convoquées ou invitées :**

Mmes et Ms Fabien ALLEYRON-BIRON, Christèle BARET, Gaëlle BENISTANT, Albert BUISSON, Gérard CAMBON, Sylvie FUGIER, Marlène GUICHARD, Nathalie LYONNE, Laure MATHIEU, Jean-Michel OLIVE, Benjamin OUVRARD, Alexandre PICAT, Audrey ROUSSET, Paul ROUX, Joseph ZARWANSKI.

**COMPTE-RENDU et PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 26 avril 2021**

**Présents :**

Mmes et MM. Fabien ALLEYRON BIRON, Christèle BARET, Gaëlle BENISTANT, Albert BUISSON, Gérard CAMBON, Sylvie FUGIER, Marlène GUICHARD, Jean-Michel OLIVE, Benjamin OUVRARD, Alexandre PICAT, Audrey ROUSSET, Joseph ZARWANSKI

**Absent :** néant

**Excusés :** Mmes et MM. Nathalie LYONNE, Laure MATHIEU, Paul ROUX

**Procuration :** néant

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle BENISTANT

**Président de séance :** M. Albert BUISSON

**1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Mme Gaëlle BENISTANT se propose pour être la secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

**2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (29/03/21)**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour : 12                      contre : 0                      abstention : 0

**3. Cession d'un délaissé de voirie du département à la commune de L'Albenc**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le département de l'Isère cède à la commune de L'Albenc un délaissé de voirie départementale, dit chemin de l'ancien Pont, resté inutilisé depuis 1930 suite à la mise en service du pont actuel.

Monsieur le maire précise également qu'un échange avec le conseil départemental a permis de préciser qu'il était préférable que cette cession se fasse à la commune et non pas à l'association d'irrigation ce qui permettra

ensuite à la commune de mettre à disposition ce terrain à l'association d'irrigation.

Ce dossier a été présenté à la commission permanente du conseil départemental en date du 25/09/2020 et a été approuvé.

Un document d'arpentage a été réalisé le 18 janvier dernier par l'entreprise SAS Sintegra, Géomètre experts dont les bureaux sont à St. Marcellin afin de définir la contenance exacte de la parcelle ZE0089.

La valeur vénale de la dite parcelle a été communiqué le 30/07/2020 soit huit cent euros (800 €).

Monsieur le maire présente les différents documents évoqués ci-dessus et donne lecture du projet d'acte administratif de vente entre le conseil départemental et la commune de L'Albenc.

Il est proposé d'acquérir ce délaissé à l'euro symbolique.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 12                    contre : 0                    abstention : 0

- **D'approuver** l'acquisition de la parcelle ZE 0089 à l'euro symbolique,
- **D'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**4. Validation document d'arpentage parcelles B 1018 et B 1019**

Monsieur le maire informe que des démarches ont été effectuées afin de pouvoir acquérir des parcelles le long de la Lèze. Il a été convenu de procéder à un 'échange' de parcelles, entre la commune et l'entreprise S.C.I. Chanbel pour 926 m<sup>2</sup>, à contenance égale, au niveau de la zone d'activité ayant pour finalité de réaliser un cheminement le long de la Lèze pour faciliter l'entretien des berges et faciliter l'accès au réseau d'assainissement situé en bordure de la Lèze. Pour se faire, l'entreprise SINTEGRA a été missionnée afin de réaliser le document d'arpentage afférent aux parcelles section B n°894, 895, 926, 927, 1018 et 1019. Ce document est nécessaire pour la rédaction de l'acte notarié, le notaire ayant besoin des nouveaux numéros de parcelles.

Cette démarche est en discussion depuis quelques temps mais n'avait pas été formalisé. Une transaction s'engageant avec la S.C.I. Chanbel et un entrepreneur de la commune, il a été convenu d'en profiter pour borner les terrains et finaliser ce projet d'acquisition. A plus ou moins long terme ce chemin pourrait devenir un axe piéton longeant la Lèze.

Monsieur le maire présente le document d'arpentage et propose aux membres présents de valider ce document.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 12                    contre : 0                    abstention : 0

- **D'approuver** le document d'arpentage tel que présenté en séance,
- **D'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Il est évoqué par ailleurs la possibilité de céder à la S.C.I. Chanbel une partie complémentaire de la parcelle 'échangée' évoquée ci-dessus.

Cette parcelle d'une contenance d'environ deux mille mètres carrés, minorée des neuf cent vingt-six mètres carrés pourrait être vendu à dix euros le mètre carré toutes taxes comprises.

Monsieur le maire précise qu'un bornage sera à réaliser afin de délimiter la partie que la commune doit conserver afin d'entretenir l'ancien canal qui accueille les débordements de la Lèze. Cette partie de la parcelle est en zone inondable et fortement pentue.

M. Jean-Michel OLIVE demande pourquoi nous devons garder un 'morceau'.

Monsieur le maire précise que le canal desservi au droit de cette parcelle fait partie du domaine privé de la commune et que de fait la commune doit entretenir ce dernier contrairement à la Lèze où se sont les propriétaires de part et d'autre de l'axe médian de la Lèze qui doivent l'entretenir. Il précise également que pour avoir une jonction complète, il manque environ vingt mètres (terrain appartenant à M. Hubert).

Monsieur Gérard CAMBON évoque l'importance que cette situation se règle et qu'il convient de proposer cette cession à un tarif suffisamment attractif, motivation supplémentaire pour l'acquéreur.

Monsieur le maire demande à l'ensemble du conseil municipal un accord de principe pour proposer à la S.C.I. Chanbel ce terrain au tarif de dix euros le mètre carré.

Le conseil municipal donne son accord de principe et autorise de proposer le mètre carré à dix euros toutes taxes comprises à l'unanimité.

##### **5. P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Energie Territorial) : désignation d'un référent de commune**

Monsieur le maire rappelle le contexte sur ce dossier. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte publiée au J.O. du 18/08/15 a rendu l'adoption des P.C.A.E.T. obligatoire pour tous les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants. Ces plans sont renouvelables tous les six ans.

La communauté de communes de Saint-Marcellin comptait en 2020 sur son territoire 45 420 habitants. La S.M.V.I.C. souhaite à présent élaborer son P.C.A.E.T. dans la continuité des actions déjà entreprises sur le territoire et répondre aux obligations.

Monsieur le maire présente un diaporama faisant ressortir les impacts souhaités : baisse consommation d'énergies, baisse des gaz à effets de serre, atteindre une neutralité carbone.

Ce P.C.A.E.T. a vocation à mobiliser et impliquer tous les acteurs du territoire sur les orientations à prendre et les actions à conduire pour réussir cette transition.

Afin de pouvoir coordonner au mieux les réflexions et actions avec son territoire la S.M.V.I.C. nous demande de nommer un référent municipal afin d'assurer une communication plus fluide sur cette thématique, faire remonter les questions, les remarques, les difficultés rencontrées et les propositions mais aussi il participera au déploiement de la démarche sur le territoire communal.

Monsieur le maire demande qui souhaite se présenter pour être référent de la commune dans le cadre de l'élaboration du P.C.A.E.T.

Messieurs Fabien ALLEYRON BIRON et Benjamin OUVARD proposent de remplir cette mission.

Il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer,

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 10                    contre : 0                    abstention : 2

- **De nommer** Messieurs Fabien ALLEYRON BIRON et Benjamin OUVARD comme référents de la commune dans le cadre du P.C.A.E.T.

- **De charger** monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **6. Projet irrigation des terres agricoles : adhésion à l'association**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des différents échanges que la commune a eu avec l'association syndicale libre d'irrigation des terres agricoles de L'Albenc.

Il explique qu'il serait judicieux que la commune adhère à cette association pour pouvoir intégrer le conseil d'administration et soutenir ce projet qui est indispensable pour l'agriculture.

De plus le pompage se fera dans l'Isère en remplacement des pompages dans la Lèze et des forages, ce qui aura un effet positif sur l'eau de la Lèze.

L'association est une association de propriétaires. Si la commune adhère, il faut qu'elle le fasse pour un terrain dont elle est propriétaire.

Monsieur le maire propose d'adhérer pour la parcelle sur laquelle se trouve le terrain de rugby.

Le montant de l'adhésion est calculé en fonction de deux critères :

Une participation de deux cent euros par hectare et par an (environ), pour l'investissement lié à la mise en place du réseau d'irrigation,

Une participation en fonctionnement calculée en fonction de la quantité d'eau utilisée au niveau de la borne d'irrigation (environ 0.09 €/m<sup>3</sup>).

Madame Sylvie FUGIER rappelle que la position de la commune est en adéquation avec les engagements du conseil municipal dans le soutien à l'agriculture.

Madame Audrey ROUSSET demande s'il faudra participer à chaque conseil d'administration de l'association. Monsieur le maire précise qu'il faudra effectivement désigner un représentant du conseil municipal et se propose pour cette mission.

Monsieur le maire propose d'adhérer pour la parcelle cadastrée section B n° 559.

### **Il est proposé au conseil municipal de délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 12                    contre : 0                    abstention : 0

- **D'approuver** l'adhésion de la commune pour la parcelle section B n° 559,
- **De régler** les cotisations afférentes à ce dossier,
- **D'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **7. Elections départementales et régionales : tour de garde**

Monsieur le maire rappelle à l'ensemble des conseillers que les 20 et 27 juin 2021 auront lieu les élections départementales et régionales. Ces dates ont été reportées du fait du contexte sanitaire, elles étaient initialement prévues les 13 et 20 juin 2021.

Afin de pouvoir organiser au mieux ces scrutins il convient de prévoir des tours de garde de 2h30 par personne et de prévoir par tour de garde quatre personnes. Les services préfectoraux recommandent que la tenue des bureaux de vote soit faite par des personnes vaccinées.

Monsieur le maire fait circuler la feuille des tours de garde afin que chacun s'inscrive.

## **8. Informations**

- Démolition du local de la gare

Démolition du petit bâtiment attenant au bâtiment principal ; les travaux de toiture vont commencer

- Extension du cimetière

Réunion prévue lundi 3 mai pour faire le point sur l'extension du cimetière

- Point sur la vaccination au CH de St Marcellin :  
Démarches réalisées :
  - o Courriers électroniques, appel et courriers vers toutes les personnes âgées de plus de 75 ans avec prise de rendez-vous par la communauté de communes  
(75 personnes concernées dans cette tranche d'âge)
  - o Courriers électroniques, appel et courriers vers toutes les personnes âgées entre 70 et 74 ans avec prise de rendez-vous via Doctolib par Mme Sylvie FUGIER, 1<sup>ère</sup> adjointe de la commune  
(72 personnes concernées dans cette tranche d'âge)
  - o Les vaccinations sont ouvertes aux personnes de plus de 60 ans  
(126 personnes dans cette tranche d'âge) : information sur appui C.C.A.S. Pour les démarches de prise de rendez-vous, l'information a été diffusée par courriel aux habitants, par affichage sur les panneaux de la commune et commerces

- Cabinet infirmier

Monsieur le maire informe que Mme Dupont, infirmière, devait signer un bail professionnel avec la commune afin d'exercer son activité à L'Albenc. Il s'avère que cette dernière rencontre de grosses difficultés et préfère ne pas donner suite à sa demande. Nous n'avons plus, à ce jour, d'infirmière officiant sur la commune et le local est disponible.

L'objectif est d'essayer de retrouver un ou une infirmière.

- Logiciel périscolaire

Mesdames Christèle BARET, conseillère municipale et Sylvie FUGIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, exposent que suite aux différentes concertations et négociations, la communauté de communes a retenu l'offre Berger Levraut pour équiper les communes volontaires d'un logiciel périscolaire.

Ce logiciel sera en fonction dès la prochaine rentrée scolaire (septembre 2021). Demander à Aymeric Vivier la durée de l'engagement avec le fournisseur du logiciel.

## **9. Questions diverses**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu les plans concernant l'extension du groupe scolaire. Il présente ces derniers. Il conviendra de créer un groupe de travail pour définir précisément l'agencement intérieur du bâtiment afin de pouvoir mettre en œuvre l'appel d'offres.

Une réunion thématique est prévue le lundi 3 mai 2021 à 17h20.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 10 mai 2020.

Le maire,  
Albert BUISSON



